
DS 3-2022-24 – Crédit de CHF 200'000.- TTC pour un diagnostic biodiversité et fonctionnalité dans le cadre des Grands Projets Bernex

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 23 février 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 25 février 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 7 non et 2 abstentions (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit DS 3-2022-24 pour un diagnostic biodiversité et fonctionnalité dans le cadre des Grands Projets Bernex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités dès la fin des résultats de l'étude.

EXPOSE DES MOTIFS

Les Grands Projets Bernex vont très prochainement soumettre la nature et l'agriculture à de fortes pressions. Le doublement de la population à l'horizon 2030-2040, avec une quarantaine d'hectares de zone agricole déclassées pour la construction de bâtiments et d'infrastructures, risque d'interférer fortement avec le maintien de la biodiversité et le mouvement des espèces.

Dans ce contexte, nous avons la volonté d'accentuer la place aujourd'hui dédiée aux réflexions menées pour préserver la biodiversité, notamment en donnant plus de visibilité à cet enjeu via le PDCom, qui est une base réglementaire pour le développement du territoire communal.

Ce mandat servira ainsi à estimer quel serait le meilleur scénario d'urbanisation qui permettrait d'une part, éviter d'impacter trop fortement la biodiversité, et d'autre part, d'immobiliser le déplacement de la faune entre le Rhône et la Champagne.

Dans un premier temps, il sera question d'étudier si la base de données existante du canton est suffisante, ou si la réalisation d'un inventaire des espèces floristiques et faunistiques indicatrices présentes ou de passage pour la faune est nécessaire. Ces espèces seront ensuite comparées aux espèces définies comme « à préserver » par la Confédération, afin de sélectionner cinq espèces cibles : par exemple, un mammifère, un oiseau, un insecte, une araignée, et une fleur.

Seront ensuite sélectionnées trois variantes d'urbanisation. Des diagnostics biodiversité pour l'état initial et les trois variantes seront réalisés, afin de pouvoir les comparer (pertes et gains dus à chaque variante).

Sera finalement étudiée la fonctionnalité du territoire pour les cinq espèces cibles, selon les variantes sélectionnées. Il s'agirait ensuite de faire de la connectivité pour ces espèces représentatives d'un milieu. Par exemple, le lièvre serait l'espèce représentative pour l'espace agricole ouvert.

L'objectif, à terme, s'il n'y a pas d'alternative, serait par exemple de proposer l'implantation de passages à faune sur la route de Chancy et/ou le boulevard des Abarois. Dans des mesures encore plus protectrices, les résultats de l'étude peuvent mener à définir des zones à conserver indéniablement en l'état, et ainsi freiner l'urbanisation de la commune.

Aujourd'hui, seul un organisme est capable de mener à bien une telle étude sur le canton de Genève. Il s'agit de GE-21, qui est un réseau d'experts au service de l'intérêt public. Composé de représentants du canton de Genève, du Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et de l'Université de Genève, sa mission est de promouvoir et de mettre en valeur la biodiversité et les services écosystémiques, pour améliorer le bien-être des habitants de Genève et de sa région.

Après trois entrevues d'investigation avec GE-21, une offre a pu s'articuler pour répondre aux besoins de la commune.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif